



Question sur mon bail

Par camilled

J'ai signé un bail pour un T2 avec parking mais l'agence me dit que les places de parking en extérieures n'ont pas été matérialisés lors de la construction et donc je n'ai pas réellement de place puisque si il n'y a plus de place c'est tant pis pour moi et je dois trouver une place dans la rue.

L'agence me dit que le montant du loyer a été calculé sans compter le parking. Mais est-il normal de signer un bail mentionnant une place de parking alors qu'en réalité il n'y en a pas?

merci

Par ESP

Bonjour
Cela n'est pas normal du tout et vous pouvez demander un avenant.
MAIOS auparavant, je vous invite à contacter l'ADIL de votre secteur.

Par janus2

Bonjour,
Votre bail indique bien que vous louez une place de parking privative ? Si oui, alors vous pouvez exiger de disposer de cette place ou y renoncer contre une baisse de loyer proportionnelle.

Par camilled

Oui le bail indique que je dispose du parking emplacement numéro 11.
Mais quand j'en parle à l'agence, celle-ci me répond que le montant du loyer a été calculé sans compter le parking et que donc ils ne peuvent pas me faire une réduction de loyer

Par janus2

Peu importe ce que vous dit l'agence, puisque votre bail indique bien que vous louez cette place de parking, soit le bailleur vous la met à disposition, soit il baisse le loyer d'autant...